

STRADA LEX EUROPE

Titre

Strada Lex Europe

Éditeur(s)

Bruylant, Dalloz, DBF, Editions Clément Juglar, Giuffrè Editore, Larcier, Lexxion, Maklu

Support

Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Source du droit

Doctrine
Jurisprudence
Législation

Domaines du droit

Droit public
Droit européen
Droit international et européen

Contenu



Strada Lex Europe est une base de donnée spécialisée en droit européen, qui contient de la :

Législation : règlements, directives, et décisions du parlement du Conseil et de la Commission, des dispositions budgétaires, des règlements de la BCE, de la Cour de justice ainsi que tous les avis et recommandations. Une partie de la réglementation est présentée sous forme consolidée.

Jurisprudence : toutes les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour de justice de l'Union européenne, du Tribunal de l'Union européenne, du Tribunal de la fonction publique, de l'Office européen

des brevets et de l'Organisation internationale du travail.

Doctrine

Revue :

- Cahier de droit européen (2000-)
- Euredia (1990-2014)
- Entertainment. Journal européen et international de droit Media-Art-Culture (2017-)
- Revue Belge de droit international (1979-)
- Revue des affaires européennes (2003-)
- Revue européenne et internationale de droit fiscal (2015-)
- Revue internationale des services financiers (2014-)
- l'Observateur de Bruxelles (2009-)
- Journal de droit européen (2000-)
- Journal européen des droits de l'homme (2013-)
- Revue de droit des technologies de l'information (2002-)
- Revue européenne de droit de la consommation (2002-)
- JurisNews-droit public européen (2010-)
- JurisNews-fonction publique européenne (2010-)
- Revue de droit international et de droit comparé (2000-)
- Revue trimestrielle de droit européen (1980-)

Environ 750 ouvrages : répertoires, dictionnaires, manuels, essais...

Clefs d'utilisation

La recherche simple : recherche large sur l'ensemble des documents.

Le moteur suggère des mots-clés.

S'ils ne sont pas visibles, il est possible de combiner les opérateurs : AND, AND NOT, OR, troncature* et d'utiliser les guillemets pour obtenir une expression exacte.

Le moteur offre des opérateurs de proximité. Exemple, la recherche : « voiture w/3 société » permettra de retrouver « voiture de société », la recherche : « voiture w/8 société » peut déboucher sur le résultat : « voiture garée sur le parking de la société »

Les parenthèses permettent les requêtes complexes. Exemple : « (« protection des données » AND délégué) AND NOT syndical »

Des filtres de tri apparaissent sur la gauche pour affiner la recherche : du plus récent au plus ancien, par sources du droit, date, territoire, langue et type de document.

Recherche avancée : permet de cibler la recherche à certains champs (Titre, mots-clés, sommaires), d'inclure ou d'exclure les synonymes et dérivés, de traduire les termes en anglais et de sélectionner une date ou une période.

La création d'un compte personnalisé permet de créer une alerte sur une requête.

Notes

Fiche documentaire réalisée par Cyprien CARACO (BIU Cujas)

Liens

<https://www.stradalex.eu/fr>

La rubrique support contient un mode d'emploi de la base téléchargeable en PDF.

Date de création

13-06-2018

Date de mise à jour

06-11-2018

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).